

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25
présents : 16
votants : 23

L'an deux mille VINGT-TROIS, le 06 juillet à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 30 juin 2023 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Madame Maylis BATS, 1^{ère} Adjointe au Maire.

PRÉSENTS : Mme BATS, M. FLEURY, M. LORRIOT, Mme BRETTE, M. BARGACH, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme BERTOSSI, M. CARDOSO, Mme SALHI, M. GUICHENEY

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. MARTINEZ a donné procuration à Mme BATS
Mme GAILLET a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE
Mme RUIZ a donné procuration à Mme SALHI
Mme JAULARD a donné procuration à Mme BERTOSSI
M. VANIGLIA a donné procuration à M. ROYER
Mme FARGE a donné procuration à Mme BRETTE
Mme MARTIN a donné procuration à M. GUICHENEY

ABSENTS :

M. COURTIN
M. MAILLARD

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : M. Marc ROYER

Délibération n°2023-53

Décision modificative n°2 d'augmentation de crédits – Budget principal VILLE 2023

Monsieur Christophe LORRIOT, Adjoint au Maire délégué aux finances expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à 1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatifs à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;
Vu l'arrêté ministériel du 9 décembre 2021 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-17 adoptant le budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget principal VILLE en date du 23 février 2023 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-42 du 11 mai 2023 adoptant la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 pour le budget principal VILLE ;
Vu l'avis favorable de la commission des Finances qui s'est réunie le 26 juin 2023 ;

Considérant le marché de service pour la vectorisation du PLU au standard CNIG, des frais annexes d'opérations foncières (frais notariés suite achat maison GONIN et TVA achat lot 10 ZA de Réganeau), le marché avec l'agence SBA pour la refonte du site internet ainsi que la dernière phase du contrat avec ADELYCE pour l'atelier salarial 2023 ; Ces dépenses sont compensées par une partie de la recette du FCTVA ;

Considérant que ces situations nécessitent d'adopter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres et opérations concernées, tout en respectant les équilibres du budget ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE** d'inscrire au budget principal VILLE 2023 les crédits présentés sur les tableaux annexés à la présente délibération, qui s'équilibrent par section, aux chiffres suivants :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES F.C.T.V.A.			10222	40 000,00
OP : OPERATIONS FONCIERES		28 000,00		40 000,00
Terrains nus	21111	59 20 000,00		
Autres bâtiments publics	213181	59 8 000,00		
OP : EQUIPEMENT MULTI-MEDIA		12 000,00		
Concessions et droits similaires	2051	75 12 000,00		
TOTAUX EGAUX -		40 000,00		40 000,00

Détail par fonctions :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE F.C.T.V.A.		3 000,00	10222	40 000,00
Concessions et droits similaires	2051	3 000,00		40 000,00
023 - INFORMATION, COMMUNICATION,		9 000,00		
Concessions et droits similaires	2051	9 000,00		
824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGMT URBAIN		8 000,00		
Autres bâtiments publics	213181	8 000,00		
90 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES		20 000,00		
Terrains nus	21111	20 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		40 000,00		40 000,00

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 d'augmentation de crédits du budget principal VILLE 2023 ci-annexée dont les informations ont été précisées en séance ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité, ainsi qu'au Service Gestion Comptable (SGC) de Belin-Beliet.

Délibération adoptée par 21 voix Pour et 2 Abstentions (Mme Martin par procuration donnée à M.Guichenev, M. Guichenev).

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le secrétaire de séance,

Marc ROYER



Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe

Maylis BATS

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

N° SIRET : 21330555000013	Décision Modificative	Départ : Publié le : Gironde
Etablissement : MAIRIE DE MARCHEPRIME	Année 2023	Poste ID : 033-213305550-20230706-DEL2023_53-DE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date de Séance : 06/07/2023

**Augmentation de crédit**

N° 02

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	25
PRESENTS	16
dont VOTANTS	23

L'an deux mil vingt trois , le six juillet, le Conseil Municipal de MARCHEPRIME, dûment convoqué, s'est réuni en session Ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Manuel MARTINEZ, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30/06/2023

Etaient PRESENTS : Mme BATS, M.FLEURY, M. LORRIOT, Mme BRETTE, M. BARGACH, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme BARQ SAAVEDRA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme BERTOSSI, M. CARDOSO, Mme SALHI, M. GUICHENEY.

Absents excusés et représentés :

M. MARTINEZ a donné procuration à Mme BATS
Mme GAILLET a donné procuration à Mme FALCOZ-VIGNE
Mme RUIZ a donné procuration à Mme SALHI
Mme JAULARD a donné procuration à Mme BERTOSSI
Mr VANIGLIA a donné procuration à M. ROYER
Mme FARGE a donné procuration à Mme BRETTE
Mme MARTIN a donné procuration à M. GUICHENEY.

Etaient ABSENTS : M. COURTIN
M. MAILLARD.

Secrétaire de Séance : M. Marc ROYER
Par 21 voix POUR 0 voix CONTRE et 2 ABSENTIONS

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Augmentation de crédits en dépenses ainsi qu'en recettes**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES				40 000,00
F.C.T.V.A.			10222	40 000,00
OP : OPERATIONS FONCIERES		28 000,00		
Terrains nus	21111	59 20 000,00		
Autres bâtiments publics	213181	59 8 000,00		
OP : EQUIPEMENT MULTI-MEDIA		12 000,00		
Concessions et droits similaires	2051	75 12 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		40 000,00		40 000,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du .../.../... et de la publication en date du .../.../...

A la mairie, le 06/07/2023
Pour extrait conforme,
Le Maire

N° SIRET : 21330555000013	Décision Modificative	Départ : Publié le : Gironde
Etablissement : MAIRIE DE MARCHEPRIME	Année 2023	Poste ID : 033-213305550-20230706-DEL2023_53-DE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 2	Date de Séance : 06/07/2023

Augmentation de crédit

N° 02

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**Objet de la DM : **Augmentation de crédits en dépenses ainsi qu'en recettes**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVI F.C.T.V.A.		3 000,00		40 000,00
Concessions et droits similaires	2051	3 000,00	10222	40 000,00
023 - INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE		9 000,00		
Concessions et droits similaires	2051	9 000,00		
824 - AUTRES OPERATIONS D'AMENAGMT URBAIN		8 000,00		
Autres bâtiments publics	213181	8 000,00		
90 - INTERVENTIONS ECONOMIQUES		20 000,00		
Terrains nus	21111	20 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		40 000,00		40 000,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du/./... et de la publication en date du/./.....

A la mairie, le 06/07/2023
Pour extrait conforme,
Le Maire